

Questions orales

● (1440)

[Français]

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, dois-je comprendre de la réponse du ministre que le premier ministre va rappeler à l'ordre la soixantaine de députés qui s'opposent au ministre de la Justice, c'est-à-dire leur rappeler qu'il s'agit d'un projet de loi gouvernemental, en plus d'une promesse du parti?

[Traduction]

Le Président: Je déclare cette question irrecevable.

* * *

LA JUSTICE

M. Gary Pillitteri (Niagara Falls, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Le gouvernement provincial a annoncé de nouvelles mesures qui lui permettront de sévir contre les propriétaires de boîtes de nuit qui emploient des strip-teaseuses mineures et de suspendre leur permis s'ils continuent d'en embaucher.

Vu l'engagement que les libéraux ont pris dans le livre rouge, quant à l'adoption de peines plus sévères concernant l'exploitation des jeunes, le ministre peut-il nous dire ce qu'il entend faire?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, l'idée que des adolescentes ou des fillettes puissent être exploitées dans des boîtes de strip-tease m'a consterné, comme tous les Canadiens, du reste. Il faut que cela cesse, et tous les paliers de gouvernement doivent conjuguer leurs efforts en ce sens.

Comme le député le sait, en vertu de certaines dispositions du Code criminel, il est interdit de présenter un spectacle obscène. Or, la participation d'une mineure à ce genre de spectacle pourrait suffire à rendre celui-ci obscène.

J'espère que les provinces appliqueront avec vigilance les dispositions déjà prévues dans le Code criminel et qu'elles intenteront les poursuites qui s'imposent.

Comme le député l'a mentionné, les provinces peuvent aussi prendre des mesures concernant l'octroi des permis, et les municipalités, des dispositions liées au zonage. Tous les ordres de gouvernement doivent donc conjuguer leurs efforts pour mettre un terme à cette pratique déplorable.

* * *

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration.

Même si le ministre a demandé la tenue d'une enquête judiciaire sur le travail du vice-président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, Michael Schelew, il semble que ladite enquête pourrait ne jamais être effectuée. En effet,

après l'annonce de la tenue de l'enquête, M. Schelew a déclaré qu'il ne se montrerait pas coopératif.

Étant donné que M. Schelew estime être au-dessus des lois, le ministre de l'Immigration ne convient-il pas que le meilleur moyen de traiter avec lui consiste à ne pas lui adresser une invitation le priant de comparaître devant le juge chargé de l'enquête, mais à lui envoyer une formule de cessation d'emploi et à demander immédiatement sa démission de la commission, comme il l'a fait pour son autre bon ami, Inderjit Singh Bal?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, vendredi, j'ai recommandé publiquement, aux termes du paragraphe 63(1) de la Loi sur l'immigration, que nous tenions une enquête judiciaire parce qu'un nombre suffisant de questions avaient été soulevées au sujet du vice-président et du rapport initial de la présidente.

J'ai saisi le ministre de la Justice de cette question. Ce sera à lui de nommer le juge qui présidera l'enquête et de déterminer son mandat. Personne n'est au-dessus des lois. Nous respectons la loi et nous nous attendons à ce que tous collaborent à l'enquête.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Monsieur le Président, nul doute que le ministre recommandera au juge d'accuser M. Schelew d'outrage au tribunal pour son refus de comparaître.

Étant donné que le ministre a ordonné la tenue d'une enquête judiciaire, en élargira-t-il la portée pour qu'elle s'applique à tous les membres de la CISR qui ont artificiellement gonflé leurs taux d'acceptation et chargera-t-il le Comité permanent de l'immigration d'une enquête sur tous les dirigeants de la commission?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, pendant des semaines et des semaines, le parti du député a fait la leçon à la Chambre au sujet des organismes quasi judiciaires. Or, voici que le député propose que je nomme un juge et que je lui donne des directives. Je n'en ferai rien. Cette question relève du ministre de la Justice. C'est un ministre sérieux.

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jean-Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense.

Vendredi dernier, le ministre de la Défense vantait les mérites de la compagnie Unysis qui, à son avis, est la meilleure au monde pour fournir les services informatisés des frégates canadiennes. Or, depuis 1992 jusqu'en juillet 1994, les fonctionnaires du ministère de la Défense chargés du suivi du dossier ont dénoncé l'incapacité et l'incompétence d'Unysis à respecter les termes du contrat et ont déploré le gaspillage de fonds publics.

Comment le ministre explique-t-il qu'il refuse de donner suite aux recommandations de ses fonctionnaires qui ont dénoncé de façon répétée le gaspillage de fonds publics dans le dossier d'Unysis?